

# Compte-Rendu du Conseil municipal du 13/12/2021

*Suivant convocation du 07 décembre 2021*

**Début de séance :** 20h30

**Présents :** Sébastien BERROIS, Estelle BILEHOU, Françoise DELAFONT, Raphaël DELAFONT, Jérôme KEL, Anthony LECLERCQ, Michel MAGNE, David PAQUIN, Jérôme PERRIN, Sylvain ROVELLI

**Excusés :** Emilie BURLATS, David PAQUIN, Delphine WARIN

**Procurations :** Emilie BURLATS à Jérôme PERRIN

**Secrétaire de séance :** Jérôme PERRIN

## 1-DM n°4

L'évaluation correcte des restes à réaliser (RAR) tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère de l'exercice comptable et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

Ces « restes à réaliser » comptabilisent donc l'ensemble des dépenses et des recettes de la section d'Investissement qui sont notifiées et non réalisées à la clôture de l'exercice.

Ce sont en dépenses, celles engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (justifiées par des contrats, des conventions, des marchés ou des bons de commande signés).

En recettes, ce sont celles n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits).

Sur l'exercice 2021, des subventions notifiées pour les projets de travaux du cheminement piétonnier de la Nau au bois et de la rénovation énergétique de l'école n'ont pas été inscrites au BP, et pourraient être comptabilisées en RAR. Il s'agit de :

- Région Grand Est- cheminement piétonnier Nau au bois 12 900.00€ (art. 1322)
- DETR 2021 – cheminement piétonnier Nau au bois 16 900.00€ (art. 1341)
- DETR 2021 - accès PMR 4 800.00€ (art. 1341)
- CTS – Fond Départemental de Relance 2021 – Ecole 68 674.00€ (art. 1323)  
(une avance de 41 204.40€ a déjà été perçue ; 27 469.60€ pourraient être inscrits en RAR)
- DSIL 2021 – rénovation énergétique école 159 656.00€ (art.1347)

Des soldes de subventions ont été encaissées sans avoir été inscrites au BP2021 et ce qui pourrait fausser l'inscription en RAR de recettes notifiées sur le même article

- Solde DETR 2019 – requalification rue de l'Eglise 9 481.00€
- DETR 2020 – COVID aménagement des sanitaires 17 800.00€

En dépenses d'investissement,

L'OS n°1 a été envoyé à EUROVIA (puis retiré car la centrale de production d'enrobée de surface est fermée pour l'hiver). Les travaux risquent d'avoir lieu avant le vote du BP 2022.

Montant du marché de travaux 167 737.33€ (art.2151) crédits suffisants

Maitrise d'œuvre travaux Bussières 11 232.00€ (art.2315) crédits suffisants

Avances forfaitaires 8 386.87€ (art.238) crédits suffisants

Un devis a été notifié bon pour accord de travaux à l'entreprise VILLEMIN WAVILLE BATIMENT pour l'accessibilité PMR de l'école (projet de rénovation du bâtiment)

Montant du marché de travaux 20 400€ (art.21312) crédits à inscrire

Un devis a été signé bon pour accord pour le bornage des parcelles communales à SCP DEHOVE  
Montant du marché de travaux 1 818€ (art.2111) crédits à inscrire

Le maire propose d'inscrire les crédits suivants en Investissement

Chapitre 13 (RECETTES)

1322 Régions	12 900.00€	
1323 Départements	68 674.00€	(CTS)
1341 DETR	48 981.00€	(2DETR 2021 + 2DETR non inscrites)
1347 DSIL	159 656.00€	
Total recettes	290 211.00€	

Chapitre 21 (DEPENSES)

2111 Terrains nus	1 818.00€	(bornage des terrains à vendre)
21312 Bâtiments scolaires	288 393.00€	(pour équilibre de la DM – sans conséquences)
Total dépenses	290 211.00€	

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à procéder à la décision modificative n°4 du BP2021.

Pour information, la subvention DETR 2020 – voirie Bussières 40 000.00€ a déjà été inscrite au BP 2021. Elle pourra également être inscrite en RAR

**Rendre compte des décisions du maire depuis le conseil du 15 novembre 2021**

Certificat d'urbanisme informatif pour la parcelle AC0075, 0076, 0303 , 0306 renseigné le 08 /12/2021

Certificat d'urbanisme informatif pour la parcelle ZN 0010 renseigné le 03 /12/2021

Certificat d'urbanisme informatif pour la parcelle ZC 0042, 0043, 0044 renseigné le 30/11/2021

Certificat d'urbanisme informatif pour la parcelle ZM 0131 renseigné le 16/11/2021

Annulation par le pétitionnaire d'une demande d'autorisation de travaux (AD 0125) le 09/12/2021

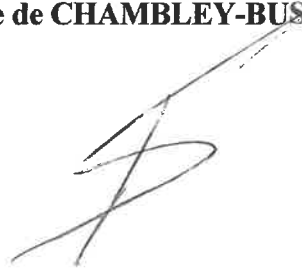
Arrêté de non opposition à Déclaration Préalable pour création d'un mur de soutènement de jardin (AD 0125) le 09/12/2021

Arrêté refusant permis de construire d'une maison individuelle (ZM 0197) le 09/12/2021

**Fin de séance : 20H47**

Le 14/12/2021

**Sébastien BERROIS,**  
Maire de CHAMBLEY-BUSSIÈRES



**Jérôme FERRIN**  
secrétaire de séance

